



« CHALLENGE DES MAIRIES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 2012 »

A PIRIAC-SUR-MER DU 27 AU 29 AVRIL 2012

Nautisme En Pays Blanc Maison de la mer BP 20 44420 Piriac sur Mer
TEL 02.40.23.53.84 FAX 02.40.23.61.14 MAIL info@npb.asso.fr www.npb.asso.fr

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION

L'épreuve NAUTIQUE est organisée par Nautisme en Pays Blanc conjointement avec la ville de Piriac-sur-Mer, la ville de Concarneau, l'association Les Glénans, Le Cercle Nautique de Piriac du 27 au 29 avril 2012, en partenariat avec La Gazette des communes, le Courrier des Maires, la Fédération Française de Voile et la Fédération Française du Sport Entreprise.

2. REGLES APPLICABLES

1. L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2009-2012**.
2. Les prescriptions de l'Autorité Nationale (Fédération Française de Voile) s'appliqueront.
3. Les règles de jauge HN s'appliqueront pour tous les voiliers.
4. La publicité est restreinte à la catégorie C du Code Publicité - Article 20 du règlement de l'ISAF.
5. La charte d'organisation du Challenge des Mairies et des collectivités territoriales.
6. Le présent avis de course, les instructions de course et les annexes, les avenants éventuels.

3. ADMISSION

La course « **CHALLENGE DES MAIRIES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 2012** » est ouverte aux élus et territoriaux.

1. Les voiliers admis pour le Challenge des Mairies doivent être :
 - Des monocoques d'une longueur comprise entre 28 et 37 pieds, conformes aux règles de jauge édictées par le guide HN France 2012.
 - Conforme aux règles d'armement et de sécurité minimum prescrites par les Affaires Maritimes (6 milles d'un abri minimum division 240).
 - Les bateaux doivent être classés dans les catégories de conception « A » ou « B ».
2. Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé :
 - de 6 à 8 équipiers selon le bateau choisi (élus et/ou territoriaux).
 - bateaux de 6 (4 équipiers minimum).
 - bateaux de 8 (6 équipiers minimum).

Mairie de Piriac-sur-Mer Challenge des mairies et des collectivités territoriales
BP 42023 44420 Piriac-sur-Mer

Tél : 02.40.23.50.19 Fax : 02.40.23.60.26 challengedesmairies2012@piriac.net

Blog officiel : challengedesmairies2012piriac.wordpress.com



- La présence de professionnels à bord est interdite. Les listes nominatives de la F.I.C.O., A.C.I.M.O. et celles de sportifs de haut niveau européen et mondial de la FFVoile fixent cette limite.
- Les conjoints d'élus et de territoriaux et leurs enfants (à partir de 16 ans) peuvent faire partie de l'équipage.
- Un équipier (bateaux de 6) ou deux (bateaux de 8 à 10) peuvent être extérieurs à la collectivité locale.

3. Un numéro de voile conforme à chaque règlement de jauge est obligatoire pour tout bateau.

4. Tous les participants doivent être en possession de leurs **licences FFSE et FFVoile** annuelle valide (licences 2012 avec cachet ou certificat médical et autorisation parentale pour les mineurs), règle RCV 75.

5. Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (règle 76.1 des RCV).

6. Cette épreuve est sélective pour le championnat de France Habitable Sport Entreprise et Challenge National Habitable FFSE.

4. PARCOURS

Les parcours sont de type olympique, tactique ou côtier.

Carte SHOM conseillée : 7033 p. Le programme des épreuves est situé en annexe et fait partie intégrante de cet avis de course. 6 courses au maximum sont programmées. L'épreuve sera validée si au moins deux courses sont courues et validées.

5. INSCRIPTIONS

1. Les **fiches d'inscription du bateau et de l'équipage** doivent être retournées à :

Mairie de Piriac sur Mer
Challenge des mairies et des collectivités territoriales
BP 42023 - 44420 Piriac-sur-Mer

2. La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 30 mars 2012**, n'oubliez pas de nous retourner la **fiche d'inscription, le nombre d'équipiers et le règlement de l'inscription.**

6. COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

a) **minimum pour que votre inscription soit enregistrée :**

- Bulletin d'inscription original (pas de fax) dûment rempli, signé et tamponné par le magistrat représentant votre collectivité, avec la liste d'équipage qui peut être complétée dès que possible et au plus tard le vendredi 27 avril 2012 au matin (de 8h30 à 11 h 00) pour la course.
- Frais de participation pour la course en euros, par chèque ou virement administratif à l'ordre de Mairie de Piriac-sur-Mer.

Mairie de Piriac-sur-Mer Challenge des mairies et des collectivités territoriales
BP 42023 44420 Piriac-sur-Mer
Tél : 02.40.23.50.19 Fax : 02.40.23.60.26 challengedesmairies2012@piriac.net
Blog officiel : challengedesmairies2012piriac.wordpress.com



b) Pour que votre dossier d'inscription soit complet, il faut dès que possible, ou au plus tard le vendredi 27 avril 2012, nous communiquer les informations ou pièces suivantes :

- Licences FFVoile 2012 et FFSE 2012 validées (cachet médical de non contre indication à la pratique de la voile + autorisation parentale pour les mineurs).
 —> Possibilité de prendre les licences FFV et FFSE avant le 23 avril en adressant la fiche de demande de licence + le chèque à l'ordre de NPB, à Nautisme En Pays Blanc Maison de la Mer BP20 44420 Piriac-sur-Mer.
 —> Vous pourrez également prendre les licences sur place le vendredi 27 avril, mais vous devrez posséder un certificat de non contre indication à la pratique de la voile.
- Certificat de conformité du voilier (pour tous bateaux français, 1ère page de l'acte de francisation, plus catégorie de navigation - minimum 6 milles d'un abri division 240).
- **La carte d'identité handicap national obligatoire** : Photocopie de La carte d'identité handicap national OBLIGATOIRE de moins de 4 ans table H 109 et h 108 et de moins de 2 ans table H 100.

c) Formalités du vendredi 27 avril 2012 :

- **Si vous avez adressé tous les documents cités ci-dessus**, votre démarche du vendredi 27 avril sera grandement simplifiée et le secrétariat pourra vous remettre rapidement vos instructions de course.

7. PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION CHALLENGE DES MAIRIES 2012

1.050 € par équipage.

2ème bateau de la même collectivité : 710€

8. RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS

1. **Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.**
2. Les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou physiques pouvant arriver à leur bateau ou à l'équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.
3. L'inscription du voilier implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au paragraphe 2 de l'Avis de Course et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les RCV.
4. **D'autre part, dans le cas où l'Autorité Portuaire le déciderait**, les concurrents seront prévenus par l'Organisation de la Course ou par l'autorité portuaire d'avoir à partir éventuellement pour une autre place de port. Les places de port sont gratuites du jeudi 26 avril 2012 au dimanche 30 avril 2012, pour connaître votre place, il vous suffira d'appeler la capitainerie du port de Piriac au 02.40.23.52.32 ou par VHF canal 09.

9. SYSTÈME DE CLASSEMENT (Annexe A des RCV)

1. Le système de Points à minima décrit à l'article 4 de l'Annexe A sera appliqué.
2. Le classement général (article 2 de l'Annexe A) sera effectué en retirant le plus mauvais score si 3 courses ou plus sont courues et validées. Si 2 courses au plus sont courues et validées, toutes les courses compteront.
3. Les ex aequo seront départagés par l'application de l'article 8 de cette même annexe A.

Mairie de Piriac-sur-Mer Challenge des mairies et des collectivités territoriales

BP 42023 44420 Piriac-sur-Mer

Tél : 02.40.23.50.19 Fax : 02.40.23.60.26 challengedesmairies2012@piriac.net

Blog officiel : challengedesmairies2012piriac.wordpress.com